AGRICA EURO RESPONSABLE PART B

Octobre 2026 (Données Au 30 Oct. 2026)

Documentation publicitaire

AGRICA Euro Responsable est un FIA qui investit dans des grandes capitalisations de la zone euro et met en œuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance financière supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

AGRICA **Euro Responsable** est un fonds de partage qui reverse 5% de ses frais de gestion à 3 organisations : Siel Bleu, Clinatec et Symbiose Normandie.

AGRICA **Euro Responsable** s'engage à :

- Respecter un taux de couverture en analyse ESG d'au moins 90% de l'actif net du fonds ;
- Respecter un seuil d'exclusion de l'indice de référence (MSCI EMU NR) de 30% pour former l'univers d'investissement responsable, calculée en % de capitalisation sur la base de critères d'Investissement Socialement Responsable ;
- Surperformer l'indice de référence sur les 2 indicateurs PAI (Principal Adverse Impacts) suivants : l'intensité carbone et la mixité au sein du conseil d'administration ;
- Intégrer dans son processus d'investissement une analyse des plans de transition climatique des entreprises.

L'Equipe de Gestion



EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements



THOMAS CUILLIER
Gérant actions



MAXIME JIN
Analyste actions

Performances nettes de frais (source : Agrica Gestion d'actifs)

Performances	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Part B	-1,83%	-2,35%	9,66%	47,82%	38,08%
MSCI EMU NR	-1,58%	-2,57%	11,96%	64,54%	55,85%

Performances	2026	2025	2024	2023	2022
Part B	8,99%	13,55%	5,41%	21,01%	-15,96%
MSCI EMU NR	9,06%	23,70%	9,49%	18,78%	-12,47%

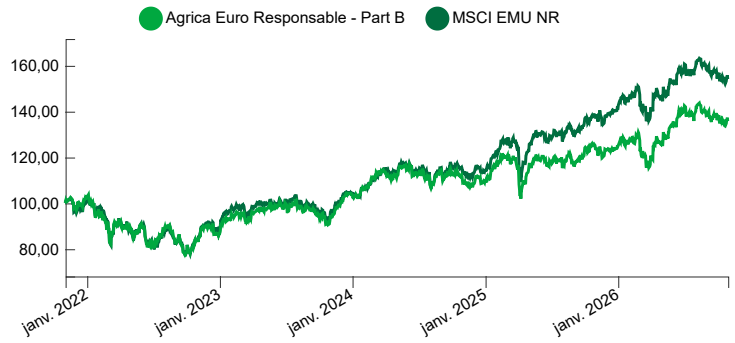
Source : Agrica Gestion d'actifs

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classfication SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	152 877 513,82
Valeur liquidative (Part B)	1 651,11
Frais de gestion maximum	1,20% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	Néant

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, 5 ans glissants - source Agrica Gestion d'actifs)



Principaux engagements ESG

Couverture de l'actif net du fonds en analyse ESG	100%
Taux d'exclusion de l'indice de référence	30,1%
Part des émetteurs ayant un plan de transition climatique crédible	48,9%
Taux de couverture sur le PAI Intensité carbone	100%
Taux de couverture sur le PAI Mixité au sein du CA	100%

Ratios de risque

Ratios de risque	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité	15,12%	14,50%	15,93%
Volatilité indice	14,09%	13,83%	15,61%
Beta	1,0457	1,0145	0,9910
Alpha de Jensen	-2,74%	-4,37%	-2,55%
Tracking error	3,47%	3,66%	3,82%
Ratio de Sharpe	0,48	0,79	0,26
Ratio d'information	-0,66	-1,13	-0,68

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Caractéristiques Extra-Financières

Label ISR

Article 8 - SFDR

Commentaire sur la politique de gestion

Les principaux indices boursiers se sont repliés en octobre : -1,6% pour le MSCI EMU NR, -0,9% pour le S&P 500 et -5,3% pour le Nasdaq. Le MSCI EMU affiche désormais un recul de 5,5% par rapport à son plus haut annuel atteint à la mi-août, portant sa performance depuis le début de l'année à +9,1%. Le marché actions a été pénalisé par le niveau élevé des taux longs après leur forte remontée depuis le début de l'année, l'enlisement du conflit au Moyen-Orient qui maintient les prix du pétrole à un niveau élevé, ainsi que par les interrogations entourant le financement et la rentabilité des investissements dans l'IA.

Sur le plan économique, les données préliminaires des enquêtes S&P indiquent un léger repli en octobre par rapport à septembre, même si la dynamique économique demeure solide des deux côtés de l'Atlantique. En zone euro, le PMI composite ressort en territoire d'expansion à 51,9. Aux États-Unis, l'enquête S&P est encore plus encourageante, avec un PMI composite à 57,6 en octobre, proche de son plus haut niveau depuis cinq ans atteint en septembre. Le mois d'octobre a également été marqué par les publications de résultats du 3e trimestre, dont le bilan ressort à ce stade positif, mais contrasté en fonction des secteurs.

D'un point de vue sectoriel, la dispersion des performances a été particulièrement marquée en octobre. Les secteurs défensifs, tels que la santé (+11,2%), la consommation de base (+10,8%) et les services aux collectivités (+5,4%), ont largement surperformé le MSCI EMU. L'énergie (+9,2%) s'est également distinguée et affiche désormais une performance de 65,0% depuis le début de l'année. À l'inverse, la technologie (-7,5%) s'inscrit en forte baisse, malgré de très bonnes publications trimestrielles. Les financières (-6,2%), dont les résultats ont été plus mitigés qu'au premier semestre, ainsi que l'industrie (-4,7%), ont également sous-performé.

AGRICA Euro Responsable affiche une baisse de 1,8% en octobre et sous-performe légèrement son indice de référence. Depuis le début de l'année, le fonds s'adjuge une progression de +9,0% et accuse un léger retard de -0,1% par rapport au MSCI EMU.

Sur le mois, l'allocation sectorielle a un effet négatif, principalement en raison de l'absence d'exposition au secteur de l'énergie. Côté stock-picking, l'effet sélection ressort positif. Les principaux contributeurs positifs sont **L'Oréal** (+15,2%), **AstraZeneca** (+3,3%) et **Air Liquide** (+5,9%). **Air Liquide**, qui a présenté début octobre sa feuille de route à horizon 2030, vise notamment une amélioration de sa rentabilité de 400 à 600 pb. Le groupe a également publié des résultats de qualité, avec une croissance organique de son chiffre d'affaires de 3,6%, portée notamment par la division Électronique, en hausse de 12%. **L'Oréal** a également publié des résultats robustes, avec une croissance organique de 7,7%, en accélération par rapport au premier semestre, confirmant sa capacité à surperformer durablement le marché de la beauté. Cette publication contraste avec le fort ralentissement observé sur le secteur du luxe. A l'inverse, les principaux détracteurs sont **Schneider Electric** (-18,7%), **Intesa Sanpaolo** (-11,4%), **ING** (-10,3%) et **ASM International** (-17,8%). **ING** et **Intesa Sanpaolo** ont principalement souffert du repli généralisé du secteur bancaire, sur fond de tensions sur les spreads souverains et de publication de résultats mitigés au sein du secteur. Concernant **Schneider Electric**, la bonne publication a été occultée par l'annonce de l'acquisition de PTC, éditeur de logiciel américain, pour 22,6 Mds$, financée en partie par une augmentation de capital. Cette opération de croissance externe a été mal perçue par les investisseurs qui s'interrogent sur la capacité du groupe à intégrer une cible d'une telle envergure. Enfin, **ASM International** a souffert de la pression sur le secteur technologique malgré des résultats de grande qualité, avec une croissance organique de 44% et une amélioration de la marge brute. Le groupe a d'ailleurs avancé de trois ans l'atteinte de son objectif de chiffre d'affaires, visant désormais plus de 5,7 Mds€ dès 2027.

Achevé de rédiger le 4 novembre 2026

Attribution de performance

Positifs		Négatifs	
Nom	Attribution (bps)	Nom	Attribution (bps)
L'OREAL	+0,56	SCHNEIDER ELECTRIC	-0,46
ASTRAZENECA	+0,35	INTESA SANPAOLO	-0,41
SAFRAN	+0,28	ING GROUP	-0,35
AIR LIQUIDE	+0,25	TOTALENERGIES	-0,32
BBVA	+0,25	ASMI	-0,23

Composition du portefeuille (source : Agrica Gestion d'actifs)

Principales lignes

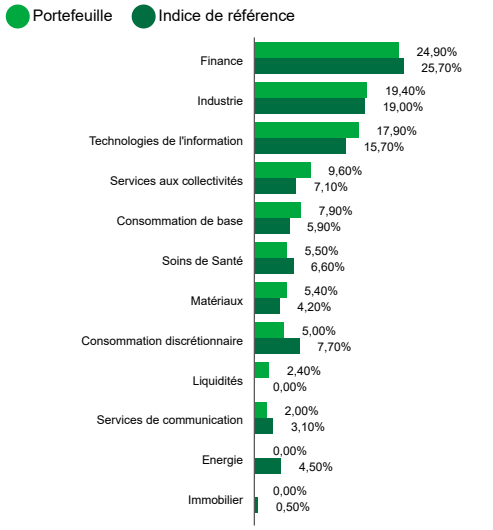
Titre	Poids (%)	Secteur GICS	Pays
ASML HOLDING NV	9,51	Technologies	NL
L'OREAL	5,56	Consommation de base	FR
AIR LIQUIDE SA	5,42	Matériaux	FR
INTESA SANPAOLO	5,01	Finance	IT
ING GROEP NV	4,93	Finance	NL
Poids des 10 premières lignes			51%
Nombre de lignes			34

Opérations du mois

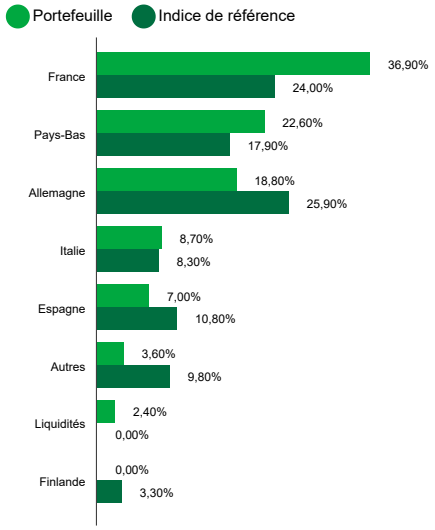
Achats	Ventes
ASML +0,7%	CREDIT AGRICOLE - 1,0%
PUBLICIS +0,6%	SIEMENS -0,5%
SAP +0,5%	SCHNEIDER ELEC -0,3%
SANTANDER +0,5%	

Profil Financier et Extra-financier

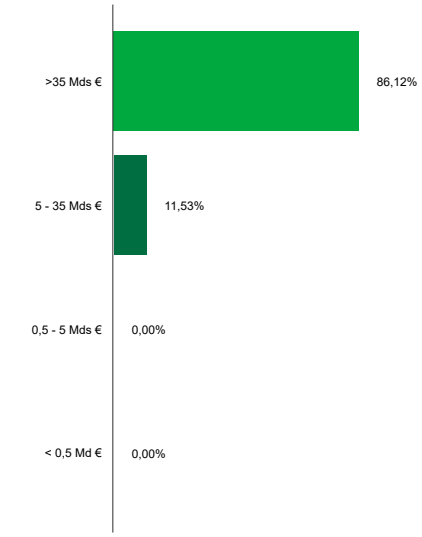
Répartition sectorielle



Répartition géographique



Répartition par capitalisation boursière



Performance ESG

SCORES ESG

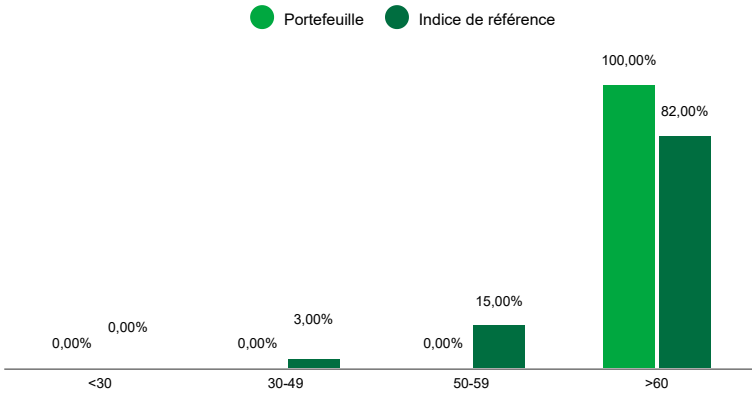
Min:0 Max:100

Libellé	Fonds	Indice
Score ESG	67,10	64,90
Gouvernance (40%)	77,60	75,40
Environnemental (30%)	59,60	56,80
Social (30%)	60,70	58,80

Principales lignes

Libellé	Poids	Performance ESG
ASML	9,5%	69,63
L'OREAL	5,6%	66,30
AIR LIQUIDE SA	5,4%	63,65
INTESA SANPAOLO	5%	71,88
ING	4,9%	66,12

Répartition des scores ESG



Indicateurs de durabilité et taux d'exclusion de l'indice de référence

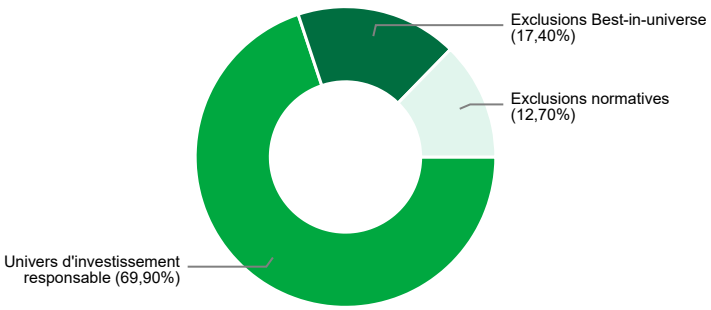
PAI : Intensité carbone (tCO2/M€CA)



PAI : Mixité au sein du conseil d'administration (taux de féminisation)



Taux d'exclusion de l'indice de référence



Méthodologie

ESG, Climat - Source : ISS ESG, MSCI et Agrica Gestion d'actifs

Exclusions normatives : Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés impliquées à plus de 5% de leur chiffre d'affaire dans la production ou distribution de tabac, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans le charbon thermique à plus de 5% de leur chiffre d'affaire, ou dans des nouveaux projets d'exploration de charbon thermique, les sociétés impliquées dans les énergies non conventionnelles à plus de 5% de leur production, ou dans des nouveaux projets d'exploration, et enfin les sociétés dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ou dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI).

Performance ESG : L'approche "Best-in-Universe" se base sur une méthodologie ESG propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, alimentée par la recherche ESG d'ISS ESG. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG.

PAI 13 Mixité au sein du conseil d'administration : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.

PAI 3 Intensité Carbone : L'intensité carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires. Il s'agit de la somme des émissions de carbone émises par les sociétés (Scope 1,2,3) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit. Le Scope 3 regroupe les émissions indirectes d'une entreprise, qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

Score de transition climatique : Modèle propriétaire construit à partir de la recherche MSCI. Note sur 100 reflétant la crédibilité du plan de transition climatique d'un émetteur en évaluant ses objectifs de réduction d'émission, la cohérence de sa trajectoire de réduction d'émissions, les moyens mis en œuvre ainsi que la gouvernance du sujet climat.

AGRICA GESTION D'ACTIFS • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.
Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clefs (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Gestion d'actifs n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Gestion d'actifs, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Gestion d'actifs ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 30/10/2026.